

# Sessions d'Évaluation des Modules du Brevet

**Gérées par la Commission Pédagogique**

appréciées par trois Juges FITF et/ou Examineurs agréés.

Organisées sous la responsabilité  
des Délégués Régionaux

Organisées sous l'égide de la  
F.I.T.F. dans les Festivals

Dans les Stages et Journées  
Pédagogiques Labellisés, les  
Écoles et les Groupes affiliés

Dans les Concours  
Fédéraux en Régions

# Examen « Brevet du Sonneur »

**Géré par la Commission des Juges**

Apprécié par trois juges FITF dont, au minimum, un juge Brevet.

Organisé sous la responsabilité  
des Délégués Régionaux dans les  
Concours Fédéraux en Régions

Organisé sous l'égide de la  
F.I.T.F. dans les Festivals